



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/214

OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 30

Nombre de Conseillers présents et représentés : 40

Quorum : 23

Date de convocation : 7 décembre 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 7 décembre 2023

Secrétaire de séance : Nathalie BURTIN-DAUZAN

**Le 14 décembre de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 21 septembre et 19 octobre 2023 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	E	M. DURAND
DUFRANC Michel (Maire)	E	Mme SOUBELET	BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	Mme LIBREAU	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	M. AULANIER
DUMESNIL Mickaël	P	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
DUCOSSON Anne-Cécile	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	E	M. GILLET
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	M. BARBAN
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	A	
MÉRIAU Stéphane	E	Mme BURTIN-DAUZAN	LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAOUI Alain	E	Mme TALABOT
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P		GIRAUDEAU Isabelle	A	
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent / D = Distanciel



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/214

OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

- Vu** les articles L541-21 à L541-21-5 du Code de l'environnement portant sur la collecte des déchets,
Vu la loi de transition énergétique pour la croissance verte (dite loi « LTECV ») du 17 août 2015,
Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu,
Vu la délibération 2010/87 du 29 juin 2010 concernant la mise en place d'un règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,
Vu la délibération 2015/127 du 15 décembre 2015 concernant la mise à jour de ce règlement de collecte,
Vu la délibération 2017/97 du 27 juin 2017 concernant la révision de ce règlement de collecte,
Vu la délibération 2023/088 du 5 mai 2023 concernant la révision de ce règlement de collecte,
Vu la délibération 2023/145 du 21 septembre 2023 concernant la nouvelle organisation du tri et de collecte des déchets ménagers en 2024,
Vu le projet de modification du règlement de collecte ci-après annexé,
Vu l'avis favorable de la commission Gestion des déchets en date du 5 décembre 2023,
Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans un contexte budgétaire contraint, la collectivité souhaite optimiser sa gestion des déchets tout en maintenant un niveau de service qualitatif.

La présente délibération a pour objet de présenter les évolutions avec effet au 1^{er} janvier 2024, concernant le mode de collecte des emballages à recycler et la modification des fréquences de collecte, à savoir :

- La distribution à l'ensemble des foyers de bacs jaunes, en remplacement des actuels sacs jaunes, pour la collecte des emballages ménagers recyclables. Cette évolution permet de répondre à la demande formulée par les habitants via le questionnaire. Elle permet également un gain écologique et des économies de fonctionnement à terme avec l'arrêt de l'achat et de la distribution des sacs jaunes recyclables. Les bacs jaunes seront délivrés dans chaque foyer à compter de début 2024.
- Rationalisation des tournées de collecte : En lien avec le prestataire de collecte retenu pour la prestation à partir du 1^{er} janvier 2024, le planning de collecte doit être modifié lors du 1^{er} semestre 2024. Des collectes pourront être désormais l'après-midi sur certaines communes.
- La fréquence de collecte des emballages sera désormais d'une collecte tous les 15 jours. Cette modification interviendra lors du 1^{er} semestre 2024.
- La fréquence de collecte des ordures ménagères résiduelles pourra évoluer également lorsque le territoire aura bien intégré les modalités de tri à la source des biodéchets et que les tonnages d'OMr auront sensiblement baissé.

Mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte :

Le nouveau planning de collecte (collecte hebdomadaire des ordures ménagères et collecte bimensuelle des emballages recyclables en bacs) sera mis en place dès la dotation initiale en bacs jaunes terminée. Celle-ci devrait intervenir au cours du premier trimestre 2024. Le déploiement d'une large communication auprès des habitants et des communes est programmé pour la fin décembre.

Le règlement de collecte doit donc être modifié en conséquence.

Un nouveau calendrier de collecte sera proposé et diffusé aux habitants et aux communes.

Monsieur le Président présente ledit règlement aux membres du Conseil communautaire et précise qu'il sera envoyé à toutes les Mairies et qu'il sera mis en ligne sur le site de la CCM, afin de le porter à la connaissance des administrés du territoire.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/214

**OBJET : RÉVISION DU RÈGLEMENT DE COLLECTE DES
DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Adopte les modifications de mode de collecte et des fréquences de collectes pour les emballages à recycler,
- Adopte la révision du règlement,
- Autorise le Président à mener toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 14 décembre 2023



Nathalie BURTIN-DAUZAN
Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Nathalie Burtin-Dauzan
Date de signature : 29/12/2023
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Signé électroniquement par : Bernard Fath
Date de signature : 29/12/2023
Qualité : Parapheur President Montesquieu

Envoyé en préfecture le 29/12/2023

Reçu en préfecture le 29/12/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20231214-2023_214-DE

